

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr.
Réclamations..... 1 fr.
Annonces anglaises..... 50 c.
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS
Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 12 fr.
Autres départements..... 5 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 8 fr. 15 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18.

BOURSE DE PARIS

du 25 novembre 1881

100 français.....	85 30	Crédit mobilier.....	720
100 amortissable.....	85 70	Crédit Lyonnais.....	845
100 nouveau.....	85 25	Mobilier espagnol.....	827
100 français.....	116	Union générale.....	2535
100 italien 5 0/0.....	89 10	Foncière lyonnaise.....	688
100 hongrois 6 0/0.....	13 25	Autrichiens.....	688
100 russe 5 0/0.....	13 25	Lombards.....	688
100 turc 5 0/0.....	13 25	Sarragosse.....	688
100 égyptiennes 6 0/0 1877.....	32 8	Nord-Espagne.....	672
100 Banque d'Escompte.....	6250	Transatlantique.....	316
100 Crédit foncier.....	1712	Suez.....	2535
100 Banque ottomane.....	735	Consolidés à Londres 100.....	116
100 Banque Autrichienne.....	187	Panama.....	116

TÉLÉGRAMMES

DE NUIT

VII. SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 25 novembre.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le gouvernement a déposé hier sur le bureau de la Chambre deux demandes de crédits supplémentaires, la première tendant à assurer le fonctionnement des ministères nouvellement créés et le traitement des vingt-deux nouveaux députés; la seconde ayant pour objet de subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie pendant le mois de janvier.

Le premier projet comporte un crédit total de 166,754 francs, dont 125,504 francs environ pour les nouveaux ministères et 41,250 francs pour les nouveaux députés.

Ce crédit ne couvre les dépenses, en ce qui concerne les nouveaux ministères, que pour la période d'août au 15 novembre, premier jour d'installation du cabinet Gambetta, jusqu'au 31 décembre prochain, c'est-à-dire pendant un mois et demi. Pour l'année 1882 on présentera un projet rectificatif du budget qui est déjà voté et qui a été adopté avant la création des nouveaux ministères.

En répartissant par ministère, on voit que le crédit pour 1881 se décompose ainsi :

Beaux-arts.....	50,086 fr.
Agriculture.....	30,843
Commerce.....	39,850
Guerre.....	4,975

Si l'on prend pour base le crédit demandé pour un mois et demi, on voit que pour l'année entière la dépense supplémentaire résultant de la création de nouveaux ministères et sous-secrétariats d'Etat s'élève à un million en chiffres ronds.

Sur ce chiffre, il y a 245,000 fr. pour le ministère de l'Agriculture, 400,000 fr. pour le ministère des

arts, 320,000 fr. pour le commerce, et 33,000 fr. pour la guerre.

En ce qui concerne la Tunisie, le gouvernement demande 3,056,000 fr. pour les frais de l'expédition pendant le mois de janvier prochain.

C'est la première fois qu'on demande un crédit supplémentaire sur un exercice financier non encore ouvert; mais on sait que le gouvernement a été sollicité à le faire par la commission des crédits supplémentaires, qui a préféré suivre ce procédé plutôt que de forcer le gouvernement à engager les dépenses pendant l'absence de la Chambre, comme cela a eu lieu pendant les dernières vacances.

Le dépôt de ce nouveau projet de loi a pour effet de retarder le dépôt du rapport de M. Goblet sur la première demande de crédits supplémentaires pour la Tunisie, concernant les dépenses effectuées déjà ou à effectuer jusqu'au 31 décembre prochain.

On fera, en effet, un rapport unique sur les deux ordres de dépenses. La discussion par la Chambre ne pourra avoir lieu, par suite, que dans le courant de la semaine prochaine.

TRAITÉ LITTÉRAIRE FRANCO-BELGE

La commission du traité littéraire franco-belge a entendu aujourd'hui MM. Edmond About, Victorien Sardou et Auguste Maquet, délégués des auteurs dramatiques, qui acceptent la convention conclue, tandis que la Société des gens de lettres la repousse.

On espère arriver à une entente.

SERVICE DES POSTES

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, a fourni à la commission des crédits supplémentaires quelques explications sur les crédits qu'il réclame pour son ministère et qui s'élèvent à la somme de 3 millions et demi.

A cette occasion, M. Cochery a fait un exposé complet des modifications apportées au service des postes depuis qu'il le dirige, c'est-à-dire du mois de décembre 1877 à aujourd'hui.

Cet exposé va faire d'ailleurs l'objet d'un rapport au président de la République, qui sera publié au Journal officiel.

Comme détail important, nous relaterons ce que le ministre a dit de l'accroissement progressif du produit net des postes. Ainsi, pour l'année 1881, M. Cochery a annoncé que le bénéfice net que l'Etat recueillera sur le service des postes serait de 38 millions. En 1880, ce bénéfice n'avait été que de 25 millions, et en 1879 que de 23 millions.

Parmi les crédits demandés par le ministre, il y en a un de 200,000 francs qui a pour but de couvrir les frais de premier établissement de la caisse d'épargne postale. M. Cochery a annoncé que cette caisse commencerait à fonctionner le 1^{er} janvier prochain. La somme de 200,000 fr. ne constitue

d'ailleurs qu'une simple avance qui doit être remboursée sur les bénéfices que recueillera la caisse d'épargne en question.

Parmi les autres crédits demandés par M. Cochery, il y en a un de 500,000 francs destinés à accorder un supplément aux facteurs pour rémunérer le travail exceptionnel que leur ont imposé les élections législatives du 21 août dernier. A ce sujet, le ministre a donné un détail curieux : le nombre des objets transportés pendant la période électorale par la poste, tels que circulaires, bulletins de vote, journaux et imprimés de toute sorte, s'élève au chiffre énorme de 26,445,900.

Pour rémunérer ce supplément de travail, le ministre compte accorder une gratification de 15 francs aux facteurs des circonscriptions où le scrutin du 21 août a donné un résultat définitif au premier tour, et une gratification de 20 francs à ceux dont le service exceptionnel s'est prolongé jusqu'au 4 septembre à raison des scrutins de ballottage; le nombre des premiers s'élève à 21,912 et le nombre des autres à 2,750.

LA PROPOSITION LOUIS LEGRAND

La commission d'initiative a rejeté la proposition de M. Louis Legrand, relative aux apostilles et aux sollicitations des députés.

LES SIÈGES VACANTS

M. Clémenceau a opté, comme on sait, à la Chambre pour la 2^e circonscription du 18^e arrondissement de Paris. Il laisse vacant, par suite, le siège de la 1^{re} circonscription de ce même arrondissement et le siège de l'arrondissement d'Arles. Les électeurs de ces deux collèges électoraux vont être convoqués pour le 18 décembre prochain, à l'effet d'élire un nouveau député.

Toutes les options sont donc faites, à l'exception d'une seule, celle de M. Hurard, élu député dans les deux circonscriptions de la Martinique. M. Hurard ne peut d'ailleurs pas opter jusqu'à nouvel ordre, car il n'est pas encore validé, et même son élection est sérieusement contestée.

A L'EXTRÊME GAUCHE

L'extrême gauche a décidé que son groupe ne serait pas constitué provisoirement, et qu'elle attendrait pour cela la formation des autres groupes. Elle compte aujourd'hui 55 membres.

LES DIAMANTS DE LA COURONNE

Le ministre des arts doit se rendre prochainement à la commission des finances du Sénat pour lui demander de vouloir bien déposer le plus promptement possible son rapport sur le projet de loi relatif à la vente des diamants de la couronne que la Chambre ancienne avait voté sur l'initiative du ministre Ferry. M. Antonin Proust veut reprendre cette question pour le compte du nouveau cabinet, afin de pouvoir créer avec le produit de la vente une

caisse des musées nationaux dont la dotation servirait à acheter des objets d'art dignes d'enrichir nos collections nationales.

REUNION DE LA GAUCHE SENATORIALE

La gauche républicaine du Sénat s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Humbert pour examiner la question de la révision de la Constitution.

L'impression générale est que, bien que la question paraisse inopportune, elle n'en devra pas moins être discutée sérieusement.

M. Le Royer a prononcé un grand discours dans lequel il a résumé l'œuvre du Sénat depuis sa formation et rappelé les services que cette Assemblée a rendus à la République.

Sans se prononcer formellement, comme on peut le croire, pour ou contre la révision, M. Le Royer a insisté sur ce point que, bien que la question n'ait pas été soulevée par le pays, il ne fallait cependant pas l'éluder puisqu'elle avait été posée devant les collèges électoraux.

M. Le Royer croit qu'il serait nécessaire d'attendre le prochain renouvellement du Sénat, afin de bien se pénétrer des conditions dans lesquelles la révision sera accueillie par les collèges sénatoriaux avant de décider sur quelles bases et dans quelles limites doit s'opérer la révision de la Constitution.

Après lui plusieurs orateurs ont pris la parole et ont soutenu la nécessité de la révision.

La réunion a décidé de mettre la question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 25 novembre.

Le Temps déclare que les arguments de M. Freppel sont contraires au Concordat.

La France dit que M. Freppel veut renouveler l'organisation juive existant il y a 1800 ans.

Le Paris demande à M. Freppel son opinion sur le dogme qui engage à instruire le fils de son hôte en tournant contre l'hôte les facultés de l'enfant.

Le Télégraphe constate que le gouvernement ne possède pas les armes légales contre les abus du clergé; par suite il hésite sur la répression à employer.

Le National estime que si la majorité veut changer de ministères, elle le peut.

La Marseillaise recommande aux conseillers municipaux de nommer des délégués sénatoriaux, partisans de la révision.

La Liberté dit que le clergé doit complète obéissance au gouvernement dans ses fonctions publiques.

Le Pays approuve pleinement les arguments de M. Freppel, dans la séance d'hier.

La Gazette de France dit que le ministre Paul Bert est fait pour la désorganisation du corps enseignant.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

126

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

— Quoi !... vous me tuez aussi !... Faites ; je ne vous disputerai pas ma vie... elle ne m'est rien sans lui. Il n'est plus... j'ai vécu. La mort !... voilà le seul bienfait qu'il soit en votre pouvoir de m'accorder... Frappez !... Vous nous réunirez dans la mort, nous qui n'avons pu être unis dans la vie, et je tomberai en vous criant : merci !... Norbert écoutait béant, confondu, pétrifié, s'étonnant qu'il fût encore des émotions pour lui, lorsqu'il croyait les avoir toutes épuisées pendant cette terrible soirée.

— C'était bien elle, Marie, sa femme, qui s'exprimait avec cette violence inouïe, qui déchirait tous les voiles du passé, qui le bravait en face, qui le bravait en face, qui défiait sa colère !... Jadis il la comparait aux glaces du pôle, et voici que tout à coup la passion débordait de son cœur comme la lave du cratère.

Se pouvait-il qu'il eût ainsi méconnue !... Il oubliait, pour l'admirer, jusqu'à son ressentiment. Elle lui semblait transfigurée ; sa beauté n'était plus de cette terre, tout son être vibrail, une hardiesse sans pareille s'irradiait de ses prunelles enflammées, et des masses lourdes de ses cheveux

se dégageaient comme des étincelles quand elle secouait la tête.

C'était là vraiment la passion, et non cette ombre moqueuse qui le lassait depuis si longtemps. Marie était capable d'aimer, et non Diane, cette femme blonde à l'œil bleu d'acier, pour qui l'amour n'était qu'une bataille ou un jeu.

Il avait perdu ses jours à poursuivre une chimère, et le bonheur s'était lassé de l'attendre à son foyer.

Ce fut comme une révélation qui le bouleversa. Que n'eût-il pas donné pour effacer le passé ! L'idée folle, absurde, lui vint que peut-être sa femme pourrait pardonner.

Il s'avança vers elle, les bras tendus, en bégayant :

— Marie !... Marie !...

D'un regard d'impitoyable mépris, elle l'arrêta.

— Je vous défends, dit-elle, je vous défends de m'appeler Marie.

Il ne répondit pas, et avançait de nouveau, quand tout à coup elle se rejeta violemment en arrière en poussant un grand cri :

— Horreur !... il a du sang de Georges sur les mains.

Norbert s'arrêta et regarda. C'était vrai.

La paume entière de sa main gauche était rouge, et il avait à sa manchette une large tache de sang.

Cette vue l'atterra, et cependant il osa encore hasarder un geste suppléant.

La duchesse, pour toute réponse, lui montra la porte.

tait encore.

— Et vous, dit-il d'une voix rauque, vous oubliez que je suis votre mari, que vous êtes à moi, que je puis faire un supplice de chaque instant de votre vie... Je vous le rappellerai. Demain, à dix heures, je serai ici. A bientôt.

Il sortit en courant comme deux heures sonnaient, et gagna l'esplanade des Invalides.

— Solide au poste, » selon son expression, le militaire promenait toujours Rumulus.

— Par ma foi !... bourgeois, dit-il, quand Norbert vint le « relever de faction », vous les faites de longueur, vos visites !... Je n'avais que la permission du spectacle, me voilà sûr, en revenant, de mes quatre jours de « clou », ce n'est pas drôle.

— Bast ! j'avais dit vingt francs, ce sera quarante, répondit Norbert, en lui tendant deux louis.

— Ah !... vous m'en direz tant !...

Une heure plus tard, Norbert frappait au volet du cabinet où l'attendait le vieux Jean.

— Prends bien garde de n'être pas aperçu en rentrant le cheval, lui dit-il, et viens me trouver après ; j'ai bien besoin de ton expérience.

XVIII

La douleur, la colère, l'horreur, avaient allumé dans le sang de la duchesse de Champdoce une fièvre terrible, qui l'avait soutenue tant qu'elle s'était trouvée en face de son mari.

Alors elle avait agi et parlé d'instinct, sous l'impression toute vive ; animée par l'enthousiasme du péril bravé, enflammée du désir de venger Croisenois.

Elle ne s'était préoccupée de rien que de blesser Norbert, de l'humilier, de l'écraser. Tel était son malheur que c'est bien réellement qu'elle souhaitait la mort. Si elle eût su par quelles paroles l'attirer si fortement, elle les eût prononcées.

Mais en elle, malheureusement l'énergie ne pouvait être qu'un accident fugitif comme l'éclair. Son premier mouvement la portait en avant, la réflexion l'arrêtait. Elle avait l'âme vaillante et l'esprit craintif.

C'est qu'elle fut seule, que le danger se fut éloigné, toute son exaltation s'éteignit comme un feu de paille, et, épuisée de l'effort elle s'affaissa sur une causeuse, défaillante, fondant en larmes.

Son désespoir était sans bornes, car elle se reprochait la mort de Croisenois.

— Si je ne lui avais pas accordé ce rendez-vous fatal, se disait-elle, il vivrait encore ; c'est mon amour qui le tue.

Réfléchissant, elle se sentait précipitée au fond d'un abîme dont jamais elle ne sortirait.

Le présent était affreux ; plus épouvantable l'avenir.

L'idée de s'adresser à son père traversa son esprit ; elle la repoussa : à quoi bon !... Le comte de Paymandour l'écouterait-il, seulement.

— Tu es duchesse, lui disait-il avec son emphase ordinaire, tu as cinq cent mille livres de rentes... donc tu es heureuse ou dois l'être.

Heureuse !... elle ! Quelle amère dérision !... Elle en était réduite à envier le sort de la dernière des filles de cuisine de son hôtel !...

La nuit, pour elle, s'écoula ainsi, en angoisses insupportables, et quand ses femmes, au matin, sur les dix heures, pénétrèrent dans sa chambre, elles la trouvèrent toute habillée encore, étendue à terre, les membres glacés et raides, la tête brûlante, les yeux brillants d'un sinistre éclat.

L'inquiétude et le chagrin furent d'abord extrêmes à l'hôtel. La duchesse était adorée de ses gens, et il était évident pour les moins expérimentés que ce ne pouvait être qu'une maladie très grave, qui débûtait par de pareils symptômes.

A suivre

Le montant des pertes qui sont couvertes par une assurance sont évaluées à 8,000 fr.

Saint-Pierre-de-Chandieu. — Hier matin, vers 7 heures, le hameau du Petit-Rajet a été le théâtre d'un violent incendie qui a détruit une bergerie, un hangar, un hangar et une laiterie, faisant partie d'une ferme appartenant à Mme Guerin et louée à M. Chabaud.

La pompe et un grand nombre d'habitants d'Heyrieux étaient accourus sur le théâtre de l'incendie. Les pertes sont évaluées à 15,000 fr., elles sont couvertes par des assurances.

BOUCHES-DU-RHONE

L'arrestation de l'employé des postes
Marseille, 25 novembre. — Nous avons raconté, il y a quelques jours, avec détail la fugue d'un employé des postes de notre ville qui avait quitté la poste principale où il comptait en qualité de surcomptable en emportant 17 lettres chargées contenant pour une trentaine de mille francs de valeurs. L'administration intéressée a reçu hier une dépêche annonçant que Troabas venait d'être arrêté en Italie où il s'était rendu après un séjour à Genève. Cet agent infidèle a été trouvé porteur d'une somme de 5,000 fr. ; il aurait dépensé 20,000 fr. à Genève et gagné 1,000 fr. à la dame de comptoir incarcérée ici après son départ.

Toutes les démarches ont été faites pour que Troabas soit promptement ramené à Marseille.

DOUBLE TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT

Un nouvel attentat contre les trains circulant sur la ligne de Marseille à Nice vient d'être commis dans les circonstances suivantes que rapportent les journaux de Marseille :

Mardi soir, vers sept heures, le train rapide de Nice arrivait à toute vapeur près du tunnel du Mussuguet, placé entre Cassis et Aubagne, lorsqu'il rencontra un obstacle que ses chasse-pierres parvinrent à écarter de la voie. Il put continuer sa marche rapide, mais les voyageurs éprouvèrent une forte secousse, et parvenu à Aubagne le mécanicien stoppa la machine examinée avec soin fut trouvée détachée en maints endroits et dès que le convoi fut arrêté en gare de Marseille, des ordres furent donnés pour se livrer à des investigations sur les lieux.

A 7 heures 25 minutes un train de marchandises se dirigeant sur Toulon, arrivé à l'endroit indiqué plus haut, éprouva à son tour un choc assez fort, mais put continuer sa route sans encombre.

Une exploration du terrain permit de constater qu'un gros saut avait été déposé sur les rails qu'emprunte le train express et que la voie sur laquelle était engagé le convoi de marchandises avait été détruite par six grosses pierres pesant 15 kilogrammes et des branches de figuier.

A l'annonce de cette double tentative criminelle, M. Breuille, substitut du procureur de la République à Marseille, et Mallet, juge d'instruction, accompagnés d'un commissaire de surveillance à la gare St-Charles, se sont rendus, hier à 1 h. 12 de l'après-midi à Aubagne où de concert avec le lieutenant de gendarmerie de cette résidence, ils ont pénétré le lieu dit de Fenestrel.

Les magistrats ont aussitôt procédé à une enquête minutieuse pour découvrir les auteurs de ces actes appréhensibles au premier chef.

D'après certains témoins, il faudrait soupçonner deux ou trois ouvriers employés à la pose des poteaux télégraphiques, et qui auraient voulu se venger d'un congé à eux signifié depuis peu. D'autres indices laisseraient croire à la culpabilité de terroristes italiens, occupés dans le voisinage à la construction d'un canal.

Jusqu'à cette heure, aucune arrestation n'a été opérée, mais, grâce à l'activité déployée par les magistrats, il y a tout lieu d'espérer que les coupables s'écarteront pas à tomber entre les mains de la justice.

Après que l'instruction révélera, en outre si les faits délictueux ne sont pas une conséquence du complot révélé au parquet de Draguignan, en mars dernier.

Une circonstance à noter, c'est que l'endroit où le déraillement aurait dû se produire mercredi est justement voisin du tunnel du Mussuguet, et cela dans un site sauvage, désigné pour le coup de main auquel nous faisons allusion.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONPELA, CONSEILLER

Audience du vendredi 25 novembre

Une bande de voleurs
Cinq accusés, Pierre-Marie Girin, Jean-Pierre Martinon, Antoine Bissuel et Gabriel Martinon, Gabriel Manu, comparaissent devant le jury.

Ces individus organisés en véritable bande de voleurs exploitaient depuis longtemps le canton de l'Arbresle.

Un nommé Jean Marie, également impliqué dans cette affaire, est décédé pendant qu'il était en prison préventive.

Pendant le cours de l'année 1880 et au commencement de l'année 1881, des vols nombreux furent commis dans les campagnes des environs de l'Arbresle ; le caractère de ces vols et des circonstances dans lesquelles ils étaient commis permettaient de supposer qu'ils étaient tous l'œuvre des mêmes individus.

Les malfaiteurs s'attachaient de préférence aux bâtiments isolés, ils s'y rendaient pendant la nuit, y pénétraient en escaladant les clôtures et en brisant les portes et les fenêtres, puis, lorsque la maison se trouvait inhabituée, ils la saccageaient au pillage et se retiraient en emportant ce qu'ils trouvaient à leur convenance, linges, vêtements, matelas, vins, fusils, pendules et autres objets.

Les circonstances habilement choisies dans lesquelles les malfaiteurs étaient commis rendaient fort difficile la recherche des coupables.

Malgré le nombre de ces vols s'étant singulièrement accru pendant les mois de janvier et février 1881, la surveillance active fut exercée pour en découvrir les auteurs.

Un nommé Bissuel, sur lequel planaient quelques soupçons, fut interrogé à ce sujet ; pour écarter ces soupçons, déclara qu'un nommé Jean-Pierre Martinon, lui avait confié de ces renseignements, commençant par nier tout ce qu'il avait reproché ; cependant, il se décida bientôt à avouer dans la voie des aveux ; il reconnut qu'il avait commis la plupart de ces vols avec l'aide et la participation de son frère Gabriel Martinon, de son oncle, Pierre-Marie Girin, de Gabriel Manu qui vivait en concubinage avec la veuve Martinon, sa mère, de Jean-Marie Bourgeois, et enfin de Bissuel lui-même qui l'avait dénoncé.

Ces vols ainsi constatés à la charge des divers accusés sont au nombre de 20.

L'audience entière a été consacrée à l'interrogatoire des accusés et à l'audition des témoins.

Aujourd'hui, continuation des débats.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi, 26 novembre, 330^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 27 ; coucher, 4 h. 07. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (329). — Fondation de Constantinople par l'empereur Constantin.

La grève de Villefranche

Nous sommes heureux d'annoncer que la grève des ouvriers teinturiers de Villefranche vient de se terminer.

Les patrons ont consenti à une augmentation de 25 centimes. A la suite de cette concession, plusieurs centaines d'ouvriers ont repris ce matin leurs travaux dans les ateliers. Malheureusement il n'a pas été possible de donner de suite satisfaction à tous ceux qui se sont présentés. En effet, plusieurs patrons, qui étaient parvenus à se créer un nouveau personnel, n'avaient plus assez de places disponibles. Mais d'ici à quelques jours, on espère que tous pourront se procurer du travail.

Les seules personnes qui se plaindront de cette solution seront certainement les révolutionnaires, qui avaient organisé pour demain soir une réunion à l'Alcazar, et comptaient tirer bon parti de cette grève depuis si longtemps par eux exploitée.

Ces tristes personnages en seront pour leurs excitations haineuses, à la grande joie des honnêtes gens et au grand déplaisir de nos bons réactionnaires, leurs alliés fidèles.

M. le préfet du Rhône vient de nommer une commission qui, sous la présidence de M. Rebatal, conseiller général, sera chargée de procéder à une enquête sur le projet présenté par la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, pour la modification et l'extension des installations du service des messageries, à la gare de Lyon-Perache.

Par décision du ministre des postes et télégraphes, un bureau télégraphique municipal a été créé dans la commune de Sainte-Foy-l'Argentière.

M. le directeur des postes informe le public que le nouveau bureau de poste concédé à la commune de Haute-Rivoire sera mis en activité à partir du 1^{er} décembre prochain.

Cet établissement de poste sera desservi par un courrier à pied dont la marche a été réglée de la manière suivante :

Départ de Sainte-Foy-l'Argentière (gare) à 7 heures 55, matin.

Arrivée à Haute-Rivoire à 9 h. 55, matin.

Retour de Haute-Rivoire à 3 h. 10, soir.

Arrivée à Sainte-Foy-l'Argentière (gare) à 5 h. 10, soir.

Les sous-officiers et soldats retraités, dont les pensions ont été liquidées par application des lois antérieures à celle du 26 avril 1855 et les veuves de sous-officiers et soldats pensionnés antérieurement à la loi du 18 août 1879 recevront, à l'échéance du 1^{er} décembre prochain, le supplément de pension qui leur est attribué, à partir du 1^{er} janvier 1881, par la loi du 18 août dernier.

Le paiement leur en sera fait en même temps que celui de la pension principale, sur la seule production de leur titre de pension et d'un certificat de vie notarié, constatant qu'ils ne jouissent d'aucune rémunération sur les fonds de l'Etat, des départements ou des communes, et qu'ils ne sont pas titulaires d'un bureau de tabac.

Les sous-officiers et soldats dont les pensions ont été liquidées, en exécution de la loi du 26 avril 1855, seront ultérieurement informés de l'époque à laquelle ils pourront recevoir le supplément auquel ils auront été reconnus avoir droit.

On a vu dans le compte-rendu du Sénat que M. Foucher de Careil avait déposé une proposition de loi ayant pour objet la création d'un signe de distinction pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, et pour les patrons de pêche et les pêcheurs.

M. Foucher de Careil rappelle dans son projet que la décoration ouvrière existe en Belgique depuis 1847, et qu'elle a successivement été étendue aux diverses catégories qu'il désire en faire bénéficier.

Il propose donc d'établir deux classes de décoration : la première en or, la seconde en argent. Celle-ci devrait toujours être accordée en premier lieu. La médaille d'or ne pourrait être délivrée qu'après que le décoré aura « donné des preuves nouvelles d'intelligence et de progrès ».

Ces distinctions seraient conférées par décret présidentiel et publiées au Journal officiel.

On achève en ce moment dans les mairies le travail préparatoire pour le recensement des chevaux, qui doit se faire conformément aux prescriptions de la loi des réquisitions militaires.

Dès les premiers jours de décembre, un avertissement sera adressé à tous les propriétaires en nom particulier ou collectif, pour les informer qu'ils doivent se présenter à la mairie avant le 1^{er} janvier prochain, à l'effet d'y déclarer tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et d'en indiquer l'âge et le signallement. Cette déclaration une fois faite, les maires dresseront la liste de recensement des animaux susceptibles, par leur âge, d'être requis pour le service. Les propriétaires des animaux qui n'auront pas fait la déclaration légale à l'époque fixée seront passibles d'une amende de 25 fr. à 1,000 fr., et ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 fr. à 2,000 fr.

On annonce d'Oran qu'un employé de la succursale du Crédit lyonnais dans cette ville, qui était allé encaisser 330,000 francs à la banque d'Algérie, a disparu emportant la somme.

On a trouvé sa sacoche vide et ses vêtements sur la route de Senio.

Il a, croit-on, filé en Espagne.

Voleurs de grand chemin

M. Benoit Bourgeois, propriétaire au Vieux-Bourg, commune de Courcelles, a été victime, avant-hier, d'un vol commis avec une rare audace.

Il revenait du marché de Villefranche, lorsqu'à 6 heures 1/2 du soir environ, il dépassa, près du hameau des Tourelles, commune de Saint-Georges, trois individus qui lui emboîtèrent le pas.

Tout à coup l'un d'eux lui passa prestement une corde au cou, et en moins d'une minute il fut renversé sur la route, à moitié étranglé, et sans connaissance.

Les malfaiteurs lui enlevèrent alors une somme de 180 francs, prix d'une vache qu'il venait de vendre, et disparurent.

Revenu quelques instants après de son évanouissement, M. Bourgeois se traîna comme il put jusqu'au domicile d'un de ses frères, à Charentay, et fit prévenir la gendarmerie de Belleville.

Les auteurs de cette agression sont activement recherchés.

Un triste accident est arrivé à M. Philibert Joseph, voiturier au service de M. Humard.

En aidant à décharger une voiture chargée de bois qu'il venait de conduire à l'Arsenal, une grosse poutre est tombée sur lui et lui a fracturé le bras gauche.

Après avoir reçu les premiers soins du médecin de l'usine, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Un sieur Demule François, âgé de 39 ans, domestique à Villié, s'est suicidé dans la journée d'hier en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur, au beau milieu de la route nationale n° 16 sur le territoire de la commune de Gleize.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu déterminer ce malheureux à en finir avec la vie. On a trouvé sur le cadavre sa montre et divers papiers sans importance.

Cyprien Moulin, garçon d'office, rue Sainte Marie, n° 3, n'a vraiment pas de chance.

A la suite d'une discussion, il en était venu aux mains avec son patron, et dans la lutte avait reçu diverses contusions d'une certaine gravité. Il s'empressa d'aller demander une consultation à M. le docteur Mollière, mais le malheureux n'était pas au bout de ses peines.

En sortant, il fut assailli par trois individus qui le housculèrent, rue de la République, et lui enlevèrent prestement son porte-monnaie, contenant la somme de 18 fr.

A ses cris de : au voleur ! les gardiens de la paix se mirent à la poursuite des audacieux pick-pockets et parvinrent à en arrêter deux, les nommés G..., crocheleur, et B..., pisteur. Le troisième — voyez comme la guigne se poursuit — qui n'a pu être arrêté, était justement le porteur du précieux porte-monnaie.

G... et B... ont été écroués à la Permanence.

M. Ricard, tisseur, rue Saint-Augustin, opérait hier son déménagement ; il avait pris pour l'aider deux ouvriers, les nommés Jean B... et Louis R..., qui en profitèrent pour lui voler une somme de 20 francs et divers ustensiles de fabrique.

Ces honnêtes déménageurs ont été arrêtés par les gardiens de la paix.

La nuit dernière des malfaiteurs inconnus se sont introduits à l'aide d'effraction dans un jardin situé place de l'Eglise, aux Charpenettes, appartenant aux époux Durverin, et se sont emparés de sept magnifiques volailles qu'ils ont saignées sur place et d'un superbe lapin, le tout d'une valeur de 30 fr. environ.

Une enquête est ouverte.

Une femme T..., demeurant rue du Commerce, exerçait sous le couvert de la profession de couturière un infâme métier.

Elle a été arrêtée hier pour excitation de mineurs à la débauche.

Un violent incendie a éclaté le 21 courant, dans un immeuble appartenant à M. Robert, maître-maçon, à Quincieux.

Le feu, dont les causes sont inconnues, a pris dans un entrepôt contigu, renfermant des outils et de la paille, s'est propagé avec une extrême rapidité.

On a dû se borner à préserver la maison d'habitation, dont une partie seulement a été endommagée.

Les pertes, tant pour l'immeuble que pour les effets mobiliers, s'élèvent à une somme de 4,000 fr. environ. Elles sont couvertes par une assurance à la Compagnie la Nationale. Aucun accident de personnes à déplorer.

Un feu de cheminée s'est déclaré la nuit dernière à une heure du matin, chez M. Doussat, boulanger, quai Saint-Vincent, 35.

Il a été promptement éteint, avant même l'arrivée des pompiers. Les dégâts sont insignifiants.

Réserve et Territoriale

Dimanche, 27 courant, à 2 heures du soir, grand assaut d'armes avec le concours de maîtres et prévôts civils et militaires. Concours à la carabine et au pistolet, six prix y sont attribués.

Les inscriptions sont reçues tous les soirs, de 8 à 10 heures, et la cotisation annuelle pour les membres honoraires est fixée à 6 fr.

Le président du conseil, VACHER.

Volontaires du Rhône

Société d'études militaires

Dimanche 27 courant, exercice au Clos-Jouve. Départ du siège de la Société à 7 h. 1/2 précises.

Société Lyonnaise de Gymnastique

Les membres actifs, ont l'honneur d'inviter leurs amis ainsi que les anciens membres de la Société Lyonnaise de Gymnastique à assister à la séance réglementaire du mardi 29 courant.

Il y aura assaut de canne, boxe et d'escrime.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance. Le médecin spécial D^r KILLISCH, à Dresde-Neustadt (Saxe) cause de grands succès (8,900) Médaille d'or de la Société scient. à Paris.

Nous sommes à l'époque de l'année la plus pernicieuse pour les rhumatisants. A cet effet, on ne saurait trop recommander l'usage de la flanelle végétale, huile et ouate de pin de Schmidt-Verrier, place Bellecour, 5.

Nous sommes dans la saison où se déclarent avec le plus d'opiniâtreté les affections de poitrine. On oppose à ces affections morbides, souvent très rebelles, diverses préparations béchiques et adoucissantes. Il faut placer en première ligne les Bonbons et le Sirop pectoral au miel de la Pharmacie Moderne de Lyon, rue St-Catherine, 5, puisqu'ils font disparaître en deux ou trois jours : Rhumes, Bronchites, Oppressions, Coqueluches, etc. (Le flacon ne coûte que 2 fr.).

CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. Combet la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Les grands journaux républicains de Lyon, ayant refusé d'insérer la protestation contre le discours de M. le docteur Susini, je prends la liberté de vous l'adresser, car je suis de ceux qui pensent que l'intérêt de la République, celui de la France, sont dans la pratique de la vérité, pour les peuples comme pour les rois.

La parole m'ayant été refusée par le président dans la réunion publique électorale de l'Elysée, le 22 novembre, malgré une partie de l'assistance, demandant que je montasse à la tribune ; je demande une place dans votre journal, monsieur le directeur, pour protester au nom de l'histoire, au nom des grands principes démocratiques, comme au nom des intérêts réels des travailleurs, que l'on cherche à tromper, contre le discours haineux de M. le docteur Susini, qui, pendant une heure, a complaisamment étalé les plaies de la société, que tout le monde connaît aussi bien que lui, sans indiquer le moindre remède, si ce n'est la... Révolution !

Attaquant avec fureur et insultant le drapeau tricolore, il a dit, ce docteur Susini, pensant que personne ne se souviendrait de l'audace de son discours, le passé de la France, qu'il n'avait jamais servi à défendre la patrie. Il a oublié Jemmapes, Valmy, Fleurus, etc., où le drapeau insulté hier, était cependant porté par nos légions républicaines.

Nous aurions eu bien d'autres hérésies à reprocher à M. le docteur Susini, qui vient tout exprès de Marseille poser à lui seul sa candidature, mais je ne veux pas abuser de l'hospitalité de votre journal. Je finis, M. le rédacteur, en rappelant aux ouvriers qui l'écrivent hier soir, que des hommes semblables au docteur Susini, ont paru déjà dans le passé de notre histoire révolutionnaire.

Ils se sont appelés tour-à-tour, Hebert, Brissot, Isnard, Guffroy, Collot-d'Herbois, Fréron, Carrer, Tallien, etc., etc., tous agents de la contre-révolution ; payés par l'étranger ou par les Bourbons ; tous, ils ont tenu ce même langage de violence et de haine ; tous sans exception, ils ont poussé le peuple aux armes et à la vengeance ; tous ils ont lâchement traîné dans la boue de la calomnie les hommes les plus purs de la Révolution ; accusé Robespierre de vouloir la dictature, d'être un cagot, un spiritualiste, un traître à la France ; tous sans exception pendant de longs mois ont parcouru la France ; amenant le peuple contre le gouvernement d'alors, en criant que rien n'était changé dans l'ordre des choses ; que la monarchie était plus libérale que la République de 1793 ou de 1795.

Et quand après tant de complots sans cesse renouvelés contre le gouvernement républicain, ils ont pu, ces hommes si purs, arriver enfin à l'aide de la trahison au succès d'un coup d'Etat, le 9 thermidor, et pousser Robespierre sur l'échafaud ; la République ou du moins le principe démocratique s'effondra définitivement, tous les énergumènes qui avaient survécu à la tourmente de 1793, aidés des Barrère des Bourdon de l'Oise, des Billaud-Vareane et autres agents de l'étranger, devinrent les plats valets de Barras et plus tard, les sénateurs serviles de Bonaparte, le compatriote du docteur Susini.

Voilà ce que je voulais dire dans la réunion publique de la Guillotière ; voilà ce que je vous prie, Monsieur le rédacteur de vouloir bien insérer dans un coin de votre journal, car, je pense qu'il est du devoir de tout citoyen digne de ce nom, en face des menées anti-républicaines comme semble conduire certaines personnalités étranges, de crier, par toutes les voix de la publicité, au peuple, aux travailleurs : Citoyens, en vous trompez ! On vous égare ! On cherche à vous compromettre pour vous perdre.

Vous avez le suffrage universel, cet instrument d'affranchissement pacifique, que vous a donné l'immortelle révolution de 1848 ; sachez le garder soigneusement ; avec lui, vous pouvez tout sans verser une goutte de sang ; sachez seulement vous en servir, n'avez point de ceux qui vous flattent. Défiez-vous de ceux qui semblent au docteur Susini, viennent vous prêcher la guerre sainte contre les riches et les bourgeois, et souvenez-vous qu'en 1848, les Bathie, les Baroche, les Rocher, les Larochejacquin et jusqu'au Bonaparte, vous ont tenu le même langage enflammé. Et dites-nous aujourd'hui, ce que vous pensez de ceux qui semblent à Bathie, disaient comme les énergumènes d'hier : « qu'il fallait jeter le riche en pâture au lion populaire !... »

Le Deux-Décembre 1851 a été pour ces hommes l'épilogue de leurs discours violents et insurrectionnels.

Veuillez, M. le rédacteur en chef, agréer mes salutations empressées.

Louis COMBET,
Médecin, ex-aide major de 1^{re} classe
à l'armée de la Loire, ex-conseiller
municipal de Lyon.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique
Lyon, 25 novembre, 10 h. 30 soir.

Le centre des hautes pressions se trouve actuellement en Autriche, près d'Hermanstadt (777 millimètres) ; sur cette région, le thermomètre est très bas et marque 5° au-dessous de zéro, à 7 heures du matin. Les mauvais temps continuent dans le nord-ouest de l'Europe ; une forte bourrasque qui aborde les Iles Britanniques occasionne de nouvelles pluies sur le bassin de la Manche et donne dans nos régions un vent de Sud, dont la vitesse atteint 15 mètres par seconde à Saint-Renis et 20 mètres au mont Verdun.

Le baromètre baisse assez rapidement.

Temps probable : Assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris
Paris, 24 novembre.

La Bourse a été bien meilleure. Très éprouvée, hier, vers le milieu de la journée, en reprise dans la soirée, bien tenues des ouvertures, les rentes françaises ont remonté en hausse. Elles ont amélioré, de proche en proche, la cote des valeurs, qui n'ont pas eu aujourd'hui l'attitude chancelante qu'on leur voyait hier.

Le 5 0/0 ouvre à 116,10, s'élève à 116,35 et clôture à 116,20. Le 3 0/0 ancien a gagné 40 centimes.

Le Foncier est remonté de 1712,50 à 1717,50. La Banque de Paris et la Société Générale sont calmes ; le Lyonnais est en baisse à 840 ; la Banque d'Escompte en hausse à 857,50.

Changements sans portée à la cote des chemins de fer ; baisse nouvelle à celle du Gaz, qui perd 25 fr. à 1590.

L'abstention de la Compagnie du Gaz à refuser au public toute concession et à l'administration municipale, représentant les intérêts de la Ville de Paris, son association spéciale l'oblige pour tout à l'avenir, à créer un mouvement d'opinion publique dans la population parisienne et un mécontentement dans le sein du conseil, d'une concession régulière et son réseau s'étend vertueusement. On est à 555 ; on pourra monter à 600.

Celles de la Compagnie des Horloges peuvent profiter de ces réalisations attardées en action au Gaz. Cette Société a une exploitation bien établie, en vertu d'une concession régulière et son réseau s'étend vertueusement. On est à 555 ; on pourra monter à 600.

CHOSÉS & AUTRES

Les duels

Mardi dernier, à Tours, une rencontre a eu lieu entre M. Danner, directeur de l'Ecole de médecine, membre du conseil académique de Poitiers, et M. Jules Delahaye, rédacteur du *Journal d'Indre-et-Loire*. Elle a été motivée par une discussion relative à la décision, connue de nos lecteurs, du conseil académique de Poitiers contre le Père Labrousse.

Trois balles ont été échangées sans résultat. La veille, avant eu lieu, dans les bois de Satory, une rencontre à l'épée entre M. le marquis de Goddes de Varennes et M. de la Grimaudière.

A la troisième reprise et après quelques égratignures sans importance, M. le marquis de Varennes a été atteint assez grièvement pour que les témoins aient cru devoir arrêter le combat.

Vol dans un fourgon des postes

Un vol d'une incroyable audace a été commis mercredi dernier, en plein jour, au milieu d'une des rues les plus passagères de Paris, enfane de cent personnes.

Un fourgon de l'administration des postes est consacré à la distribution des chargements aux maisons de banque et de commerce. Ce fourgon est conduit par un cocher et servi par un facteur chargé de prendre les plis et de les remettre aux destinataires. Ce facteur est muni d'une clé carrée, qui seule ouvre le fourgon; encore faut-il que le conducteur fasse jouer en même temps un mécanisme qui lève un verrou qui ferme intérieurement la porte.

Vers neuf heures et demie du matin, le fourgon était arrêté devant la porte de M. Baccard, agent de change, 13, rue Lafayette. Le facteur était entré remettre les plis. Le cocher attendait sur son siège.

Tout à coup le bruit d'une clé entrant dans la serrure retentit. Le cocher, croyant naturellement que c'était le facteur, pousse son ressort. La porte s'ouvre, un bras s'avance, prend un paquet, et un homme s'enfuit laissant la porte entrebâillée.

A ce moment, le facteur, qui sortait de chez M. Baccard, aperçut le voleur. Il s'élança vers lui. Mais l'autre courait vite, et grâce à un embarras de voitures, il put disparaître et s'échapper.

La vérification a fait reconnaître que le paquet volé était à l'adresse de M. Descrier et contenait vingt-six plis de valeurs diverses.

Agence matrimoniale

Depuis quelque temps, un nommé X... avait établi un « bureau d'affaires », rue d'Argout, à Paris. Il se disait agent matrimonial; il s'occupait de la vente et de l'achat

des obligations; enfin, il tenait un bureau de placement et c'était cette dernière branche de son industrie qui lui permettait de réaliser les plus sérieux bénéfices. Il avait huit employés, dont il exigeait des cautionnements variant entre 1.000 et 4.000 fr.; il possédait, en outre, un certain nombre de clients auxquels il promettait des places de gérants et dont il exigeait également des cautionnements.

X... recevait le public dans un cabinet splendide; il avait un chef du contentieux, un chef de service pour la province, et un chef de service pour l'étranger. Ce luxe d'employés faisait très bien.

Samedi, il envoya ses commis sur divers points de Paris, et quand ceux-ci revinrent, ils ne trouvèrent plus leur patron.

Ils coururent à la caisse: elle était vide, — d'argent du moins, — car elle contenait encore une vieille reconnaissance du Mont-de-Piété.

On croit que X... s'est réfugié en Belgique.

Mots de la fin

Nous connaissions les notes d'argent, les notes d'or. En voici de nouvelles.

Entendu hier au Palais.

Un des plus vieux avocats rencontre un jeune confrère.

— Je vous serre la main et m'enfuis, dit-il. Je suis prié à dîner par quelques amis. C'est, en effet, aujourd'hui le cinquantième anniversaire de mon entrée au barreau.

— Ah! très bien, dit le jeune avocat... vos notes de plume!

La mère de Tomy, gentilhomme de cinq ou six ans, vient de remplir son assiette de crème au chocolat.

— Eh bien! qu'est-ce qu'en dit? s'écrie le papa.

Tomy, après quelques secondes de réflexion:

— On dit: encore!...

TRIBUNE RÉPUBLICAINE

Dames Réunies

Bureau de placement gratuit ouvert tous les jours de 2 à 4 heures, rue Dunois, 41 au 1^{er}.

On demande des dévouées à gage, bouillonneuses et des préparateurs pour la chaussure des apprentis pour différents corps d'état et des femmes de ménage.

On trouvera dans notre bureau des employés de commerce, des ouvrières de toutes corporations.

NOTA. — Toutes les adhérentes sont convoquées à une

assemblée générale qui aura lieu le dimanche 27 courant à 2 heures, cours Vitton, 11 et 13, au fond de la cour.

On recevra les cotisations et les adhésions.

SPECTACLES DU 26 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui, samedi, *relâche*.

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui, samedi, *relâche*.

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2

Orchestre sous la direction de M. Léone.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON

Du 25 Novembre 1881

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0..... 85 30	Gaz de Lyon..... 1240
3 0/0 amortissable... 85 30	Gaz de la Guillaumière... 935
4 1/2..... 83	Mines de la Loire..... 240
Italian..... 83	Montrambert..... 300
Turc..... 60	St-Etienne..... 240
Hongrie 6 0/0..... 60	Rive-de-Gier..... 63
Autriche 4 0/0..... 93	Société lyonnaise..... 1000
Russe 5 0/0..... 93	Bateaux-Omnibus..... 2400
Espagne 3 0/0..... 28	Baux..... 1000
Dettes Egyptiennes..... 28	Dombes..... 2400
Actions	Abattoirs..... 2400
Crédit mobilier..... 2400	Verreries L. et Rhône..... 2400
Crédit mob. Espag..... 2400	Croix-Rousse..... 2400
Crédit Lyonnais..... 2400	Obligations
Union générale..... 2400	Ville-de-Lyon..... 87 50
B. Hypothèque France..... 2400	Ville-de-Paris 1869..... 399
Soc. foncière Lyonn..... 2400	Ville-de-Paris 1871..... 399
Banque Ottomane..... 2400	Lombardes-anciennes..... 279
Paris-Lyon-Médit..... 2400	Lombardes-nouvelles..... 279
Société Autrichienne..... 2400	Loire..... 2400
Lombard-Vénitien..... 2400	Saint-Etienne..... 2400
Saragossa..... 2400	Rhône-et-Loire 4 0/0..... 555
Nord-Espagne..... 2400	Paris-Lyon-Médit..... 386
Suez..... 2400	1868 379 50

Assurances avec extinction de la prime et rente éventuelle. — A 35 ans la prime viagère assurée F. 10.000 est à la New-York de F. 264; aux Cies françaises, de F. 284. Veut-on n'avoir à verser que 20 primes, au plus, on paiera F. 341 à la New-York, ou F. 357 aux Cies françaises. Enfin en versant F. 411, non-seulement on n'a plus rien à payer après 20 ans, mais on reçoit alors une *rente viagère* égale à la prime annuelle versée. Combinaison spéciale à la New-York, Cie d'Assurances sur la vie, fondée en 1845 et possédant 224 millions réalisés. Paris, 19, Avenue de l'Opéra.

A Lyon, M. Bouthéon, directeur Part., 3, rue de la République.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 mois
4 0/0	de 1 an à 23 mois
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

Le directeur général, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imprimerie du *Republicain du Rhône* 18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

GUÉRISON RAPIDE et SANS MERCURE des MALADIES SECRÈTES et des affections de la peau

Telles que : ulcères contagieux, écoulements aigus ou chroniques, fleurs blanches, maladies de vessie, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, vice du sang, etc., par le Rob Savaresi dépuratif végétal, régénérateur du sang et des humeurs. — S'adresser à la Pharmacie, rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul et unique dépôt, et par correspondance.

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin (Isère).

Lyon, Achard, cours de la Liberté, 28 (Guillaumière); Brunoz, succ. de Davallon, place Saint-Pierre, 2.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation politique et financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

MAISON FONDÉE EN 1863

AGENCE DE PUBLICITÉ

V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres.....	20 fr
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres.....	5
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres.....	15
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres.....	10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

A LOUER IMMÉDIATEMENT UN LOCAL

sis quai de l'Hôpital

Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE

DES CHARENTES

Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces

PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

Un an.....	6 fr.
Six mois.....	3 fr.
Trois mois.....	1 fr.
Europe, un an.....	4 fr.
Amérique.....	5 fr.

BUREAUX :

Imprimerie ROUSSAUD,

3, rue Tison d'Argence, ANGOULÊME.

EAU MINÉRALE NATURELLE du VERNET

La Perle des Eaux de Table

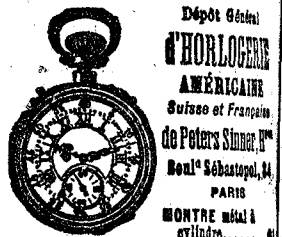
Près VALS PAR JAUJAC (ARDECHE)

L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Etranger.

Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 28, Avenue de l'Opéra

Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

Dépôt chez M. Léoras, à Lyon,



Dépôt Général d'HORLOGERIE AMÉRICAINE Suisse et Française de Peters Simon, 1^{er} Rue Sébastopol, 34 PARIS

MONTRE métal à cylindre..... 14
REMONTOR métal à sec et mixte à l'Opéra..... 14
REMONTOR à Argent pour Homme ou Dame..... 20
REMONTOR tout Or pour Homme ou Dame..... 25
CHRONOMÈTRE Or, 1500 Arg. 1000; Métal..... 1500
Pour réparations en second, garantie de 3 ans et expédition franco, 50 en sus. Demander les Prix-Courants.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des

Banques Départementales

62, Rue de Provence, PARIS

Adresse gratuitement à toute personne qui en fait la demande, sa

CIRCULAIRE FINANCIÈRE

dont les renseignements sont enrichis sa clientèle

BANQUE DE PRÊTS

100, rue de l'Hôtel-de-Ville

Intérêt payé sur dépôt d'argent

4 0/0 à vue
5 0/0 à six mois
6 0/0 à un an

HORAIRE GENERAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

MATIN

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE
MARSEILLE	DÉPARTS	4,58	7,10	7,35	9,03	11,10	—
GENEVE	DÉPARTS	4,16	5,32	7,20	7,34	10,05	10,20
BOURBONNAIS	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38
GRENOBLE	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45
CHAMBERY	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45
ST-ETIENNE	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—
LES DOMBES	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—
	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21

SOIR

RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE
2,32	2,50	4,38	5,28	7,10	7,22	8,50	11,10	11,30	1,04
MIXTE	OMNIBUS	MIXTE	4,45	OMNIBUS	MIXTE	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	—
—	1 10	2,10	—	6,08	6,30	8	10,43	9,56	—
3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	—
3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—	—
4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—
3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
12,12	2,10 Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—
—	1,44	—	3,45	—	—	—	—	—	11
—	—	1,40	—	—	5,55	—	7,01	—	—
—	—	—	—	5,40	—	—	—	—	—